

INFORMATIONS PASSERELLE

Il est possible d'accéder directement à cette année d'étude, indépendamment du concours PACES. Les informations ci-dessous sont une version simplifiée de l'arrêté du 24 mars 2017. La faculté ne saurait être tenue responsable de l'inexactitude du contenu ci-après. Pour toute précision, consulter l'arrêté original.

Références juridique : Arrêté du 24 mars 2017 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/3/24/MENS1705606A/jo/texte>

PRÉREQUIS

Les candidats doivent remplir, au plus tard au 1er octobre de l'année considérée, l'une des conditions suivantes :

Soit être titulaires de l'un des diplômes suivants :

diplôme

- Grade de Master (voir ci-contre) ou diplôme équivalent (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000027864484&dateTexte=&categorieLien=cid>)
- Docteur en médecine, pharmacie, chirurgie dentaire ou vétérinaire
- Phd ou doctorat
- Sage-femme
- Auxiliaire médical avec min. 3 années d'études supérieures et 2 ans d'exercice professionnel à temps plein
- Ingénieur
- 300 ECTS validés dans un autre pays de l'Union Européenne*.

Statut

- Ancien élève d'école normale supérieure, avec 2 ans d'études validées et une 1^{ère} année de master
- Enseignant-chercheur d'une UFR de médecine, pharmacie ou odontologie
- Pour un changement de filière : avoir validé 2 ans d'étude ou 120 ECTS en médecine, odontologie, pharmacie ou sage-femme au-delà de la 1^{ère} année dans l'Union Européenne*.

* ou État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse ou dans la Principauté d'Andorre.

Références juridiques

- [Ecoles de commerce conférant un grade de Master – Bulletin officiel du 25 août 2016](#)
- [Instituts d'études politiques - Décret n°89-901 du 18/12/89](#)
- [Grade de master décret simple 2005-1119](#)

INFORMATIONS PASSERELLE

Références juridiques

- Ecoles de commerce conférant un grade de Master – Bulletin officiel du 25 août 2016

http://www.medecine.parisdescartes.fr/STOCK/pdf/DFGSM2_BOES_25-08-2016_ecoles-commerces-master.pdf

- Instituts d'études politiques – Décret n°89-901 du 18/12/89

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do

- Grade de master décret simple 2005-1119

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do>

PLACES OFFERTES

Le nombre de place est fixé chaque année par les ministères de l'enseignement supérieur et de la santé. Consultez l'arrêté correspondant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033850849&fastPos=1&fastReqId=1406495164&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

Année universitaire 2017-18 : Médecine 74

CANDIDATURE

DOSSIER

- pièce d'identité
- CV détaillé à partir du Bac
- lettre de motivation précisant les raisons de la candidature
- diplôme(s) obtenu(s) avec supplément au diplôme ou attestation de validation
- justificatifs le cas échéant d'un exercice professionnel de 2 ans à temps plein en lien avec le diplôme d'auxiliaire médical
- attestation sur l'honneur, relative au nombre de candidature
- arrêté de nomination pour les enseignants-chercheurs

Ces documents sont à déposer ou envoyer à l'adresse suivante :

Faculté de Médecine
Service Scolarité
15 rue de l'École de Médecine
75006 Paris

Aucun dossier accepté au delà de cette date, tout dossier incomplet n'est pas examiné, joindre uniquement les documents énoncés, pièces complémentaires non acceptées

* Candidature autorisée pour une seule filière, dépôt autorisé dans une seule UFR ou structure de formation.

Résultats début juin sur le site de la faculté de médecine Paris Diderot

- les admissibles reçoivent une convocation à l'épreuve orale par courrier recommandé ;
- les non admis sont prévenus par courrier.

ORAL

Audition des admissibles : courant juin, au centre d'examen
(<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023398306&fastPos=1&fastReqId=1364266026&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>) :

Faculté de Médecine Diderot
site Bichat
16 rue Henri Huchard, 75018 Paris

Les admis reçoivent un e-mail de la scolarité pour l'inscription administrative en ligne.